

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 440**23 avril 2003****SOMMAIRE**

Agami S.A., Luxembourg	21089	Industrial Software Development S.A., Luxembourg	21074
Air Consult Team S.A., Echternach	21082	Kop Maeder Egli S.A., Luxembourg	21078
B.C.I., S.à r.l., Bettange-sur-Mess	21078	(The) Lituus Organization Holding S.A.H.	21081
Balance d'Or, S.à r.l., Luxembourg	21113	Lux Service Manutention S.A., Luxembourg	21074
Beaver & Krause S.A., Luxembourg	21095	Lux Service Manutention S.A., Luxembourg	21077
Bertona, S.à r.l., Luxembourg	21111	LVM Company, S.à r.l., Luxembourg	21116
Billiacum, S.à r.l., Luxembourg	21114	Matafi S.A., Luxembourg	21090
Blue Eagle Portfolios, Sicav	21090	Maxsara International S.A., Luxembourg	21088
Bureau Technique BIA, S.à r.l., Bettange-sur-Mess	21078	Metro International S.A., Bertrange	21114
Canopus International Tiles S.A., Luxembourg ..	21090	Oberland S.A., Luxembourg	21120
Cegetel Holdings I B.V., S.à r.l., Luxembourg ..	21091	Oberland S.A., Luxembourg	21120
Cegetel Holdings I B.V., S.à r.l., Luxembourg ..	21093	Oberland S.A., Luxembourg	21120
Cofinsa S.A., Luxembourg	21093	On Air Productions Luxembourg, S.à r.l., Hesperange	21094
Cofinsa S.A., Luxembourg	21094	Passage Fitness First Luxembourg S.A., Sandweiler	21083
Commercial and Residential Building S.A., Luxembourg	21115	Pensacola & Partners S.A., Luxembourg	21089
Commercial and Residential Building S.A., Luxembourg	21115	Ripa Electric, S.à r.l., Sanem	21113
D.03 Nastasya, S.à r.l., Wickrange	21084	Romas Investment S.A., Luxembourg	21078
D.B.N. S.A., Luxembourg	21089	Royal Boissons, S.à r.l., Luxembourg	21088
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	21109	Royal Boissons, S.à r.l., Luxembourg	21088
Darby Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg	21111	Royal Boissons, S.à r.l., Luxembourg	21088
Drake Management, S.à r.l., Luxembourg	21102	Sedac-Therapeutics Europe S.A., Luxembourg ..	21107
E.W.B. S.A., Foetz	21087	Sedac-Therapeutics Europe S.A., Luxembourg ..	21109
Edel Investment S.A., Luxembourg	21074	SigmaKalon Luxco S.C.A., Munsbach	21097
Ewald Wolter, G.m.b.H., Mertert	21090	SigmaKalon Luxco S.C.A., Munsbach	21102
Ewald Wolter, G.m.b.H., Mertert	21090	Sitralux, S.à r.l., Bettange-sur-Mess	21081
Financière Luxembourgeoise de Participation, S.à r.l., Bettange-Mess	21088	So.Ge.Fer. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21089
Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	21096	Sodimad S.A., Luxembourg	21078
Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	21096	T-Regie, S.à r.l., Mertert	21114
Groupe Nature et Vitalité Europe S.A.H.	21081	Tresfin Holding S.A., Luxembourg	21119
Halden Holding S.A., Luxembourg	21079	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg	21115
Halden Holding S.A., Luxembourg	21079	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg	21115
Halden Holding S.A., Luxembourg	21079	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg	21115
Halden Holding S.A., Luxembourg	21079	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxembourg	21115
Halden Holding S.A., Luxembourg	21080	Vilux Finance S.A., Luxembourg	21103
Halden Holding S.A., Luxembourg	21080	Vilux Finance S.A., Luxembourg	21103
Halden Holding S.A., Luxembourg	21080	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg ..	21085
Halden Holding S.A., Luxembourg	21080	Vodafone Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg ..	21087
Helit Investments S.A., Luxembourg	21104	Waldeck S.A., Luxembourg	21113
Helit Investments S.A., Luxembourg	21107	(Alfred) Weiler, G.m.b.H., Junglinster	21114
Hofin, GmbH, Luxembourg	21074		

HOFIN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 85.783.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 746 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, réf. LSO-AD00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFIN, GmbH

KPMG Financial Engineering

Signature

(013397.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2003.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(014156.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

EDEL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.251.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(014160.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

**LUX SERVICE MANUTENTION S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 84.428.

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUX SERVICE MANUTENTION, S.à r.l., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg section B numéro 84.428, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2001 par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

L'assemblée est présidée par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100,- (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en LUX SERVICE MANUTENTION S.A.

3.- Décharge au gérant technique.

- 4.- Nomination des administrateurs de la société anonyme.
- 5.- Nomination de deux administrateurs délégués.
- 6.- Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 7.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société sans en modifier les caractéristiques essentielles et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Remarque préliminaire

Suite à une cession de parts sous seing privée en date de ce jour, intervenue avant les présentes, le capital social de EUR 12.500.-, représenté par 100 parts sociales de EUR 125.- chacune, est réparti comme suit:

- MARCO SOPARFI:	49 parts sociales
- François Candito:	49 parts sociales
- Thibault Candito:	2 parts sociales

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 25.000.-, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 37.500.- et de procéder à une restructuration du capital social en échangeant une part sociale libérée à concurrence de 100% contre 3 actions libérées à concurrence de 1/3.

Le capital social sera donc fixé à EUR 37.500.-, représenté par 300 actions de EUR 125,- chacune, libérées à concurrence de 1/3 chacune.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la société en LUX SERVICE MANUTENTION S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge au gérant technique Mr François Candito pour l'accomplissement de son mandat de gérant technique jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de nommer, en qualité d'administrateurs de la société anonyme, pour une durée de six années, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, les personnes suivantes:

1. Monsieur François Candito, demeurant à Sainte-Marie-aux-Chênes (France);
2. Monsieur Alexis Schaff, demeurant à Saint-Privat-la-Montagne (France);
3. Madame Marie-Madeleine Schaff, demeurant à Saint-Privat-la-Montagne (France).

Sixième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs délégués à la gestion journalière des affaires de la société:

1. Monsieur François Candito, préqualifié;
2. Monsieur Alexis Schaff, préqualifié.

La société sera valablement engagé par la signature conjointe des deux administrateurs délégués de la société.

Septième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire pour une durée de six années, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009, Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, établi à Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination LUX SERVICE MANUTENTION S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

La société a pour objet le commerce et la location de machines et de matériels industriels et de la construction ainsi que de matériel de manutention.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 37.500,- (trente sept mille cinq cents Euros), divisé en 300,- (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 8. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**Art. 9. Conseil d'administration.**

9.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

9.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

10.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

10.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

10.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

10.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

12.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

12.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par trois administrateurs ou par tout(s) administrateur(s) délégué(s) agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

15.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

15.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Art. 17. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 19. Année sociale.**

19.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

19.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition de bénéfices.

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution, liquidation.**

21.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 22. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 48, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

J. Elvinger.

(014188.5/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

**LUX SERVICE MANUTENTION S.A., Société Anonyme,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.428.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014190.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

ROMAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 82.171.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(014167.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

KOP MAEDER EGLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.981.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(014169.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

BUREAU TECHNIQUE BIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 14.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01776, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérante

(014172.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

B.C.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 20.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01777, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un gérant

(014173.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

SODIMAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.193.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	EUR	10.764,81
- Résultat reporté	EUR	(173.282,07)
- Report à nouveau	EUR	(162.517,26)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

(014546.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(014136.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 24 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HALDEN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 374.904,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014134.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00708 et LSO-AD00711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(014133.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 24 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HALDEN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 204.543,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014132.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00703 et LSO-AD00705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(014131.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 24 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HALDEN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 294.788,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014129.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00700 et LSO-AD00701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014128.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

HALDEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.447.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 24 mars 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de HALDEN HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'allouer la perte de l'exercice de LUF 317.586,- dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2001.
- de renouveler les mandats des Administrateurs, de l'Administrateur-Délégué et du Commissaire aux Comptes, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 24 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014127.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

SITRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 38.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01775, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. de Cannart d'Hamale.

(014176.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

THE LITUUS ORGANIZATION HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 30.716.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mars 2003

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission solidaire de l'ancien Conseil d'Administration:

Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer/Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

Mademoiselle Carla Alves, assistante de direction, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer/ Luxembourg, Administrateur-Délégué;

Madame Maria Immacolata Florange, assistante à la direction, demeurant à Cattenom, Administrateur;

Mademoiselle Virginie Feld, comptable, demeurant à Hettange-Grande, Administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

F. Ghozali

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014182.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

GROUPE NATURE ET VITALITE EUROPE S.A.H., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.785.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 mars 2003

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission solidaire de l'ancien Conseil d'Administration:

Monsieur Ardito Toson, agent d'affaires, demeurant à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

Mademoiselle Carla Alves, attachée à la direction, demeurant à Luxembourg, Administrateur-Délégué;

Madame Josette Muller, directrice administrative, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration sera dorénavant composé comme suit:

Monsieur Fouad Ghozali, économiste, demeurant à Mamer/ Luxembourg, Administrateur-Délégué;

Madame Maria Immacolata Florange, assistante à la direction, demeurant à Cattenom, Administrateur;

Mademoiselle Virginie Feld, comptable, demeurant à Hettange-Grande, Administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

F. Ghozali

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014186.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

AIR CONSULT TEAM S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2730 Echternach, 67, rue Michel Welter.
H. R. Luxemburg B 71.612.

Im Jahre zweitausendunddrei, den sechszwanzigsten März.
Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft AIR CONSULT TEAM S.A., (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 71.612), mit Sitz in L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 890 vom 25. November 1999.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean Zeimet, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Maître Christel Henon, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Willy Rehr, Kaufmann, wohnhaft in Wasserbillig.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
- 2.- Umwandlung des Kapitals vom Luxemburger Franken in Euro.
- 3.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 13,31 EUR, um es von 30.986,69 EUR auf 31.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.
- 4.- Einzahlung der Kapitalerhöhung.
- 5.- Umtausch der 1.250 Aktien ohne Nominalwert gegen 100 Aktien mit einem Nominalwert von 310,- EUR.
- 6.- Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- 7.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach, nach L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter.
- 8.- Statutarische Ernennungen.
- 9.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) in dreissigtausendneuhundertsechszwanzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) zu erhöhen, um es von dreissigtausendneuhundertsechszwanzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, sodass, die Summe von dreizehn Komma einunddreissig Euro (13,31 EUR) der Gesellschaft AIR CONSULT TEAM S.A. ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) bestehenden Aktien ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR) umzutauschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel drei (3) der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 3. (erster Absatz).

Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien von jeweils dreihundertzehn Euro (310,- EUR).»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6617 Wasserbillig, 2, route d'Echternach, nach L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, zu verlegen.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel eins (1) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 1. (zweiter Absatz).

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Klaus Schnelle und Herrn Richard Hagl als Verwaltungsratsmitglieder anzunehmen, und ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst:

- Herrn Thomas Senftleben, Kaufmann, geboren in Mainz, (Bundesrepublik Deutschland), am 4. Juli 1975, wohnhaft in D-55116 Essenheim, Kirchstrasse 12, (Bundesrepublik Deutschland), und
 - Dame Christina Senftleben, Kauffrau, geboren in Mainz, (Bundesrepublik Deutschland), am 9. Juli 1976, wohnhaft in D-55116 Essenheim, Kirchstrasse 12, (Bundesrepublik Deutschland),
- als neue Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt der Gesellschaft FISOGEST S.A. als Kommissar anzunehmen, und ihr volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates zu erteilen.

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft ADMINISTRATION TECHNIQUE ET TRAVAUX COMPTABLES S.A., in Abkürzung ATTC S.A., mit Sitz in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, zum neuen Kommissar des Gesellschaft zu ernennen.

Das Mandat des soeben ernannten Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2005.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertsiebzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Zeimet, C. Henon, W. Rehr, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2003, vol. 522, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. April 2003.

J. Seckler.

(014179.4/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg, Auf der Hohkaul.

R. C. Luxembourg B 72.875.

Résumé du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 septembre 2002

Le conseil d'administration de la société PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG a décidé d'ouvrir un deuxième centre de Fitness pour l'année 2003, au 19-21, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

PASSAGE FITNESS FIRST LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01925. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014189.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

**D.03 NASTASYA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CARRELAGES GUY ROLLINGER, S.à r.l.).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 46.279.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme D.01 P.A.C. HOLDING, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.671),

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, qualifié ci-après.

2.- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CARRELAGES GUY ROLLINGER, S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.279), a été constituée sous la dénomination sociale de FREE TIME GLOBAL, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 14 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 117 du 11 mars 1991,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Marc Cravatte en date du 26 septembre 1991, publié au Mémorial C numéro 97 du 20 mars 1992,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 15 du 17 janvier 1994;

- en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 266 du 8 juillet 1994, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en CARRELAGES GUY ROLLINGER, S.à r.l.

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 200 du 10 mars 2000.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de convertir, avec effet rétroactif au 31 décembre 2002, le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Deuxième résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par les associées de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associées décident de remplacer les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (5.000,- LUF) chacune par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société anonyme D.01 P.A.C. HOLDING, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, vingt-cinq parts sociales.	25
2.- Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent soixante-quinze parts sociales	<u>175</u>

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en D.03 NASTASYA.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de D.03 NASTASYA.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Wickrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signature: G. Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2003, vol. 522, fol. 1, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2003.

J. Seckler.

(014183.4/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.613.

In the year two thousand and three, on the eleventh day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 11 March 2003.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 73,613, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 December 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 March 2000, number 217. The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 10 September 2001, number 742.

The appearing party representing the whole share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole member decided to change the financial year of the Company in order for the financial year to start every year on 12 March and close on 11 March of the following year.

As a result, the financial year which started on 1 April 2002 will close on 11 March 2003.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole member resolved to amend Articles 13 and 14 of the Articles of Association which shall now read as follows:

«**Art. 13.** The Company's financial year commences on 12 March of each year and ends on 11 March of the following year.

Art. 14. Each year, as of 11 March, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as well as the notes to the accounts according to the prescriptions of the law in force.»

Third resolution

The reports of the Board of Managers and of the Statutory Auditor on the annual accounts for the financial year ending 11 March 2003 were presented to the sole member.

The sole member resolved to approve the annual accounts for the financial year ending 11 March 2003 as they were presented by the Board of Managers.

The sole member acknowledged that the financial year ending 11 March 2003 had produced a profit of three hundred ninety-two million seven hundred eleven thousand one hundred forty-five euros (EUR 392,711,145).

The sole member resolved to carry forward to the following financial years the entire profit of the year and to approve the interim dividend distribution.

Fourth resolution

The sole member resolved to grant discharge to the Managers of the Company and to the Statutory Auditor, DELOITTE & TOUCHE S.A., for the exercise of their mandates during the financial year ending 11 March 2003.

Fifth resolution

The sole member resolved to renew the mandates of the Managers and of the Statutory Auditor until the following general meeting closing the accounts of the Company for the financial year ending 11 March 2004.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VODAFONE LUXEMBOURG, S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ici représentée par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 mars 2003,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associé unique de VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 73.613, dûment constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 31 décembre 1999 et publié le 20 mars 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 217. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné le 29 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du 10 septembre 2001, numéro 742.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'exercice social de la Société afin que l'exercice débute chaque année au 12 mars et se clôture au 11 mars de l'année suivante.

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2002 sera clôturé le 11 mars 2003.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique a décidé de modifier les Articles 13 et 14 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social commence le 12 mars de chaque année et se termine le 11 mars de l'année suivante.

Art. 14. Chaque année avec effet au 11 mars, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi que l'annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Troisième résolution

Les rapports émis par le conseil de gérance et le réviseur d'entreprise sur les comptes annuels de l'année sociale se clôturant au 11 mars 2003 ont été soumis à l'associé unique.

L'associé unique a décidé d'approuver les comptes annuels de l'année sociale se clôturant au 11 mars 2003 tels qu'ils ont été présentés par le conseil de gérance.

L'associé unique a affirmé que l'année sociale se clôturant au 11 mars 2003 avait produit un bénéfice de trois cent quatre-vingt-douze millions sept cent onze mille cent quarante-cinq euros (EUR 392.711.145).

L'associé unique a décidé de reporter sur l'année sociale suivante l'intégralité du bénéfice de l'année et d'approuver la distribution du dividende intérimaire.

Quatrième résolution

L'associé unique a prononcé la décharge des gérants de la Société et du commissaire aux comptes, DELOITTE & TOUCHE S.A., pour l'exercice de leurs mandats durant l'année sociale se clôturant au 11 mars 2003.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats des gérants et du commissaire, pour une durée allant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'année sociale se clôturant au 11 mars 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-M. Ueberecken, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Elvinger.

(014192.5/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

VODAFONE LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 73.613.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014193.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

E.W.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 78.643.

L'an deux mille trois, le onze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.W.B. S.A., avec siège social à L-3895 Foetz, 10 rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, à la date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil C, numéro 341 du 10 mai 2001 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.643.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), qui désigne comme secrétaire Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1000,- (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur, et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux votes les propositions inscrites à l'ordre du jour et les associés présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Mr Julien May, employé privé, demeurant à Metz (France).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2003, vol. 17CS, fol. 23, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

J. Elvinger.

(014194.5/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bettange-Mess, 3, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 43.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

(014178.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

MAXSARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.331.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2003 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société CeDerlux-Services, S.à r.l., avec siège social à 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014191.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

ROYAL BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R. C. Luxembourg B 42.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014251.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ROYAL BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R. C. Luxembourg B 42.804.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014252.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ROYAL BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R. C. Luxembourg B 42.804.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014250.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

PENSACOLA & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.385.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 mars 2003 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05133. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014196.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 40.840.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(014197.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

AGAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.724.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

AGAMI S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(014198.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

D.B.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.022.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés au 31 décembre 2002	EUR	9.795.834,98
- Résultat de l'exercice	EUR	141.299,44
- Affectation à la réserve légale.	EUR	(7.064,97)
- Affectation en réserve spéciale.	EUR	(330.417,40)
- Report à nouveau	EUR	9.599.652,05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

Signature.

(014547.3/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 46.109.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

CANOPUS INTERNATIONAL TILES S.A.

A. de Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateurs

(014199.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2003.

MATAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 43.828.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 8 avril 2003, réf. DSO-AD00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MATAFI S.A.

FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

(014247.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

EWALD WOLTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 63, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 19.213.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014249.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

EWALD WOLTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 63, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 19.213.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014248.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BLUE EAGLE PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 85.241.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 4 mars 2002, le Conseil d'Administration de BLUE EAGLE PORTFOLIOS a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Bastian Schmedding de sa fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} mars 2002;
- de coopter Monsieur Thomas F. Langer en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Bastian Schmedding, démissionnaire, avec effet au 4 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, réf. LSO-AC03040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014399.3/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

CEGETEL HOLDINGS I B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Amsterdam, The Netherlands.

Principal establishment: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.158.

In the year two thousand three, on the twenty-fifth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company CEGETEL HOLDINGS I B.V., S.à r.l., having its registered office at 63, Overschiestraat, 1062 XD Amsterdam, the Netherlands, registered under 33294469 at register of commerce Amsterdam, and its principal establishment at 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, whose principal establishment was transferred by a deed received by the prenamed notary, on January 10th, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The extraordinary general meeting was opened at 3.45 p.m. by Mr Pierre Metzler, lawyer, residing in Luxembourg, acting as chairman and appointing Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg, as Secretary of the meeting.

The meeting appointed as Scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which having been signed *in varietur* by the shareholders, the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed with the registration authorities.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders present or represented, representing the full amount of the share capital of EUR 18,450.- (eighteen thousand four hundred fifty euros) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1 Amendment of paragraph 4 of Article 12 of the Article of Association of the Company in order for it to have henceforth the following wording:

«The Company will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii), in case of a board of managers, by joint signature of two managers having A-signatory power or by the joint signature of one manager having A-signatory power and one manager having B-signatory power or (iii) by the single or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or by the board of managers.»

2 Fix at three the number of managers and appoint:

1 Mr Leslie Charles Winnister, treasurer, born in London on 22 March 1952, residing at EC1A 7AJ London, 81, Newgate Street (Great Britain) as manager having A-signatory power.

2 Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as manager having B-signatory power.

3 Mr François Brouxel, lawyer, born in Metz on 16 September 1966 with professional address at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as manager having B-signatory power.

3 Miscellaneous.

The meeting having approved the statement of the chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved amending paragraph 4 of Article 12 of the Articles of Associations, which will have the following wording as from now:

«The Company will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii), in case of a board of managers, by joint signature of two managers having A-signatory power or by the joint signature of one manager having A-signatory power and one manager having B-signatory power or (iii) by the single or the joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or by the board of managers.»

Second resolution

The general meeting resolved to fix at three the number of managers of the Company and appointed:

1) Mr Leslie Charles Winnister, treasurer, born in London on 22 March 1952, residing at EC1A 7AJ London, 81, Newgate Street (Great Britain), as manager having A-signatory power.

2) Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as manager having B-signatory power.

3) Mr François Brouxel, lawyer, born in Metz on 16 September 1966 with professional address at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as manager having B-signatory power.

Their mandate shall end with the next ordinary general meeting.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting at close at 4 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq mars.

Devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société CEGETEL HOLDINGS I B.V., S.à r.l., ayant son siège statutaire à 63, Overschiestraat, 1062 XD Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée 33294469 au registre de commerce d'Amsterdam, ayant son principal établissement à 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, dont le principal établissement a été transféré conformément à un acte du notaire instrumentant du 10 janvier 2003, non encore publié au Mémorial Recueil C (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte à 15.45 heures par M. Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg, président de séance et désignant Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg en tant que secrétaire de la réunion.

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg a été désignée scrutateur.

Ces trois personnes constituent le bureau de la réunion.

Ainsi constitué, le bureau de l'assemblée a établi la liste de présence qui après avoir été signée ne varietur par les associés, les mandataires représentant les associés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire, restera annexé au présent acte ensemble avec les procurations et sera ensemble avec le présent acte soumis aux autorités de l'enregistrement.

Le Président a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I - Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant la totalité du capital social de 18.450 EUR (dix-huit mille quatre cent cinquante euros) étaient présents ou valablement représentés à la réunion. L'assemblée pouvait donc valablement délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour sans avoir reçu une convocation antérieure.

II - L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1 Modification de l'alinéa 4 de l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

«La société sera engagée par (i) la signature du gérant unique seul ou (ii) en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants avec signature A ou la signature conjointe d'un gérant avec signature A et un gérant avec signature B ou (iii) par la signature simple ou conjointe de toute personne ou personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.»

2 Fixer à trois le nombre de gérants et nommer:

1) M. Leslie Charles Winnister, trésorier, né à Londres le 22 mars 1952, avec adresse professionnelle à EC1A 7AJ Londres, 81, Newgate Street (Angleterre), gérant avec signature A.

2) M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant avec signature B.

3) M. François Brouxel, avocat, né à Metz le 16 septembre 1966 avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant avec signature B.

3 Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations et constatations du Président et considérant qu'elle a été valablement convoquée, a délibéré et adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'amender l'alinéa 4 de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante à partir de maintenant: «La société sera engagée par (i) la signature du gérant unique seul ou (ii) en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants avec signature A ou la signature conjointe d'un gérant avec signature A et un gérant avec signature B ou (iii) par la signature simple ou conjointe de toute personne ou personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de fixer le nombre de gérants à 3 et de nommer:

1) M. Leslie Charles Winnister, trésorier, né à Londres le 22 mars 1952, avec adresse professionnelle à EC1A 7AJ Londres, 81, Newgate Street (Angleterre), gérant avec signature A.

2) M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant avec signature B.

3) M. François Brouxel, avocat, né à Metz le 16 septembre 1966 avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant avec signature B.

Leur mandat prendra fin avec la tenue de la prochaine assemblée ordinaire des associés.

Dont acte.

Le présent acte a été passé à Luxembourg, au jour spécifié au début du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole le président a clôturé la séance à 16.00 heures.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu aux comparants, les membres du bureau de la réunion ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, P. Metzler, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, vol. 138S, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2003. J. Elvinger.

(014375.5/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

CEGETEL HOLDINGS I B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Amsterdam, Pays-Bas.

Etablissement principal: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.158.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014378.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

**COFINSA S.A., Société Anonyme,
(anc. COFINSA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.355.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de COFINSA HOLDING S.A., R. C. numéro B 43.355 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 283 du 12 juin 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 149 du 28 janvier 2002.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf mille trois cent cinquante (9.350) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cent trente mille euros (EUR 230.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en COFINSA S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en COFINSA S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de COFINSA S.A.»

Deuxième résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

L'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 67, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

J. Elvinger.

(014342.5/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COFINSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 43.355.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(014343.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 43.545.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Robert dit Bob Armstrong, directeur, demeurant à L-6778 Grevenmacher, rue Schaffmill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 305 du 26 juin 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 60 du 2 février 1996.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate qu'en vertu de cessions de parts sous seing privé du 27 novembre 2002:

a) La société à responsabilité limitée de droit allemand COMPAGNIE EUROPEENNE DE RADIODIFFUSION ET DE TELEVISION (en abrégé CERT), avec siège social à D-66111 Sarrebruck, 58-60, Richard Wagner Strasse, (Allemagne), a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales de la prédite société ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Robert dit Bob Armstrong, préqualifié;

b) la société à responsabilité limitée BCBG, S.à r.l., (anciennement: EUROPE 2 LUXEMBOURG), avec siège social à L-5884 Hesperange, 300D, route de Thionville, a cent trente (130) part sociale dans la prédite société ON AIR PRODUCTIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., à Monsieur Robert dit Bob Armstrong, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article sept (7) des statuts et l'associé unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LU = 1,- EUR.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) a été apporté en numéraire par l'associé unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq (5) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Robert dit Bob Armstrong, directeur, demeurant à L-6778 Grevenmacher, rue Schaffmill.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de six cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Armstrong, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2003, vol. 522, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2003.

J. Seckler.

(014401.4/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BEAVER & KRAUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.985.

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BEAVER & KRAUSE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 53.985, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1996, publié au Mémorial C numéro 239 du 13 mai 1996, ayant d'après les statuts un capital social de huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF), représenté par huit mille (8.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Colm Smith, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Du Roy, accountant manager, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Valéry Beuken, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Romano Agosta, employé privé, né à Tortona (Italie), le 2 février 1933, demeurant à I-15070 Cassinelle, Cascina Vallescura (Italie).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de six cents euros, sont à la charge de la société. Le capital social est évalué à 198.314,81 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Smith, Du Roy, Beuken, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2003, vol. 522, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 10 avril 2003.

J. Seckler.

(014432.4/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2003

En date du 17 mars 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC05078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014397.2/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.813.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, LSO-AC05078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Signature.

(014396.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SigmaKalon LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités am Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.056.

In the year two thousand and three, on March twenty-eighth.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the sole manager of SigmaKalon LUXCO S.C.A., a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, Municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 90 056, (hereinafter the 'Company'),

pursuant to a resolution of the sole manager of the Company dated March 28th, 2003.

An excerpt of the said resolution, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated under the form of a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, on 14 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1823 on 31 December 2002. The articles of incorporation were modified by a notarial deed of the notary Maître Paul Bettingen on 21 November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1824 on 31 December 2002, by a deed of the undersigned notary on 20 February 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, by a deed of the undersigned notary on 26 February 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and by a deed of the undersigned notary on 27 February 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed share capital of the Company was set at sixty-five thousand two hundred three euro and seventy-five cents (EUR 65,203.75) represented by fifty-two thousand one hundred and forty-four (52,144) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and nineteen (19) management shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3) Pursuant to article 6.10 ('Authorised Capital') of the articles of incorporation of the Company, the authorised capital of the Company is set at four hundred sixty-four thousand eight hundred seventy-seven euro and fifty cents (EUR 464,877.50) represented by three hundred thirteen thousand five hundred and twenty-two (313,522) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, (the 'Class A Ordinary Shares'), by nine thousand seven hundred and thirty (9,730) Class B Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, (the 'Class B Ordinary Shares'), which are reserved for issuance to any Executive (i.e. any employee of the Company or of any of its subsidiaries who subscribes or holds any shares of the Company) that subscribes therefore, by nine thousand seven hundred and thirty (9,730) Class C Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, (the 'Class C Ordinary Shares'), which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore, by nine thousand seven hundred and thirty (9,730) Class D Ordinary Shares, having a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, (the 'Class D Ordinary Shares'), which are reserved for issuance to any Executive that subscribes therefore, and by twenty-nine thousand one hundred and ninety (29,190) Class E ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance upon the conversion of any Class B, Class C or Class D Ordinary Shares in accordance with their terms, all these shares being fully paid up in cash

The sole manager of the Company is authorised to issue shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) By a resolution adopted on March 28, 2003, the sole manager of the Company has decided to increase the capital from its present amount of sixty-five thousand two hundred three euro and seventy-five cents (EUR 65,203.75) up to ninety-seven thousand nine hundred and ninety euro (EUR 97,990.-) through the issuance of two hundred and sixteen (216) Class A ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the 'Newly Issued Class A Ordinary Shares'), of eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class B ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the 'Newly Issued Class B Ordinary Shares'), of eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class C ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the 'Newly Issued Class C Ordinary Shares'), of eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class D ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each (the 'Newly Issued Class D Ordinary Shares').

In accordance with article 6.10 ('Authorised Capital') of the articles of incorporation of the Company, the sole manager of the Company has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe the newly issued shares.

The newly issued shares in the Company have been subscribed as follows:

Newly Issued Class A Ordinary Shares

Pierre-Marie de Leener, residing at Bankastraat 106, 2585 ES, The Hague, The Netherlands

45 Class A Ordinary Shares

Jean-Louis Baudhuin, residing at Pastinakenstraat 148, B-1730 Asse, Belgium . . .

27 Class A Ordinary Shares

Richard Burgin, residing at Zonnebloemlaan 40, 2111 ZH Aerdenhout, The Netherlands	18 Class A Ordinary Shares
Phil Evans, residing at Charlecote, Forbes Park, Robins Lane, Bramhall, Cheshire SK7 2RE, England	18 Class A Ordinary Shares
Jean-Marie Greindl, residing at 138, avenue de la Celle St. Cloud, 92420, Vaucresson, France	18 Class A Ordinary Shares
Pierre Malmartel, residing at 2, Pace Wagram, F-75017 Paris, France	18 Class A Ordinary Shares
Ken Partington, residing at Higher Stone Head Farm, Cowling Keighley, West Yorkshire BD22 0LZ, England	18 Class A Ordinary Shares
Jan Willemse, residing at Saffraanbergen 3a, 2580 Putte, Belgium	18 Class A Ordinary Shares
Arnold Peterse, residing at Ul. Braci Gierymskich 86, Wroclaw, Poland	18 Class A Ordinary Shares
Jaap Vos, residing at Lange Uitweg 75, 3999 WK, Tull en 'T Waal, The Netherlands	18 Class A Ordinary Shares
	<hr/>
	216 Class A Ordinary Shares

at a total price of twenty-three thousand five hundred and one euro (EUR 23,501.-) consisting in two hundred and seventy euro (EUR 270.-) allocated to the share capital and in twenty-three thousand two hundred and thirty-one euro (EUR 23,231.-) allocated to the issue premium;

Newly Issued Class B Ordinary Shares

Pierre-Marie de Leener, aforementioned	1.885 Class B Ordinary Shares
Jean-Louis Baudhuin, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Richard Burgin, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Phil Evans, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Jean-Marie Greindl, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Pierre Malmartel, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Ken Partington, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Jan Willemse, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Arnold Peterse, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
Jaap Vos, aforementioned	754 Class B Ordinary Shares
	<hr/>
	8,671 Class B Ordinary Shares

at the total price of twenty-one thousand seven hundred and sixty-four euro (EUR 21,764.-) consisting in ten thousand eight hundred thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 10,838.75) allocated to the share capital and in ten thousand nine hundred twenty-five euro and twenty-five cents (EUR 10,925.25) allocated to the issue premium;

Newly Issued Class C Ordinary Shares

Pierre-Marie de Leener, aforementioned	1.885 Class C Ordinary Shares
Jean-Louis Baudhuin, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Richard Burgin, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Phil Evans, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Jean-Marie Greindl, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Pierre Malmartel, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Ken Partington, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Jan Willemse, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Arnold Peterse, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
Jaap Vos, aforementioned	754 Class C Ordinary Shares
	<hr/>
	8,671 Class C Ordinary Shares

at the total price of seventeen thousand three hundred and forty-two euro (EUR 17,342.-) consisting in ten thousand eight hundred thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 10,838.75) allocated to the share capital and in six thousand five hundred three euro and twenty-five cents (EUR 6,503.25) allocated to the issue premium;

Newly Issued Class D Ordinary Shares

Pierre-Marie de Leener, aforementioned	1.885 Class D Ordinary Shares
Jean-Louis Baudhuin, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Richard Burgin, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Phil Evans, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Jean-Marie Greindl, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Pierre Malmartel, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Ken Partington, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Jan Willemse, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Arnold Peterse, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
Jaap Vos, aforementioned	754 Class D Ordinary Shares
	<hr/>
	8,671 Class D Ordinary Shares

at the total price of ten thousand eight hundred and thirty-nine euro (EUR 10,839.-) consisting in ten thousand eight hundred thirty-eight euro and seventy-five cents (EUR 10,838.75) allocated to the share capital and in twenty-five cents (EUR 0.25) allocated to the issue premium;

so that the total amount of seventy-three thousand four hundred and forty-six euro (EUR 73,446.-) was put at the disposal of the Company, as justified to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of share capital, article 6.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

'Art. 6.1. Subscribed Capital

The Company has a subscribed capital of ninety-seven thousand nine hundred and ninety euro (EUR 97,990.-) represented by fifty-two thousand three hundred and sixty (52,360) Class A ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, by eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class B ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, by eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class C ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, by eight thousand six hundred and seventy-one (8,671) Class D ordinary shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, and by nineteen (19) Management Shares with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.'

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand two hundred euros (EUR 2,200.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le vingt-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

Madame Alessandra Bellardi Ricci, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du gérant unique de la SigmaKalon LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions dûment constituée et existant sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social à 5, Parc d'Activités am Syrdall, L-5365 Munsbach, municipalité de Schuttrange, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée dans le registre de commerce et des sociétés luxembourgeois section B sous le numéro 90.056, (ci-après la 'Société'),

suivant une résolution du gérant unique de la Société du 28 mars 2003.

Un extrait de ladite résolution paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations telles qu'elles suivent:

1) La Société a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, le 14 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1823 du 31 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés par acte notarié reçu par le notaire Maître Paul Bettingen le 21 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1824 le 31 décembre 2002, par acte notarié reçu par le notaire soussigné le 20 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, par acte notarié reçu par le notaire soussigné le 26 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et par acte notarié reçu par le notaire soussigné le 27 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la Société a été fixé à soixante-cinq mille deux cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 65.203,75) représenté par cinquante-deux mille cent quarante-quatre (52.144) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, et par dix-neuf (19) actions de gérance d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3) Suivant l'article 6.10 ('Capital Autorisé') des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent soixante-quatre mille six cent sept euros et cinquante cents (EUR 464.607,50), représenté par trois cent treize mille trois cent vingt-deux (313.322) actions ordinaires de classe A, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, (les 'Actions Ordinaires de Classe A'), par neuf mille sept cent trente (9.730) actions ordinaires de classe B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont réservées à être émises à tout Employé (i.e. tout employé de la Société ou d'une de ses filiales qui souscrit ou qui détient des actions de la Société) qui les souscrit, (les 'Actions Ordinaires de Classe B'), par neuf mille sept cent trente (9.730) actions ordinaires de classe C, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont réservées à être émises à tout Employé qui les souscrit, (les 'Actions Ordinaires de Classe C'), par neuf mille sept cent trente (9.730) actions ordinaires de classe D, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont réservées à être émises

à tout Employé qui les souscrit, (les 'Actions Ordinaires de Classe D') et par vingt-neuf mille cent quatre-vingt-dix (29.190) actions ordinaires de classe E, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont réservées à être émises en contrepartie de la conversion de chaque Action Ordinaire de Classe B, de Classe C ou de Classe D, conformément à leurs conditions.

Le gérant unique de la Société est autorisé à émettre des actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

4) Par une résolution adoptée en date du 28 mars 2003, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital de son montant actuel de soixante-cinq mille deux cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 65.203,75) à quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 97.990,-) par l'émission de deux cent seize (216) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les 'Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises'), de huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les 'Actions Ordinaires de Classe B Nouvellement Emises'), de huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les 'Actions Ordinaires de Classe C Nouvellement Emises'), et de huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les 'Actions Ordinaires de Classe D Nouvellement Emises'), toutes ces actions ayant été libérées intégralement en espèces.

Conformément à l'article 6.10 ('Capital Autorisé') des statuts de la Société, le gérant unique de la Société a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les actions nouvellement émises.

Les actions nouvellement émises par la Société ont été souscrites tel qu'il suit:

Actions Ordinaires de Classe A Nouvellement Emises

Pierre-Marie de Leener, demeurant à Bankastraat 106, 2585 ES, La Haye, Pays-Bas	45 Actions Ordinaires de Classe A
Jean-Louis Baudhuin, demeurant à Pastinakenstraat 148, B-1730 Asse, Belgique	27 Actions Ordinaires de Classe A
Richard Burgin, demeurant à Zonnebloemlaan 40, 2111 ZH Aerdenhout, Pays-Bas	18 Actions Ordinaires de Classe A
Phil Evans, demeurant à Charlecote, Forbes Park, Robins Lane, Bramhall, Cheshire SK7 2RE, Royaume-Uni	18 Actions Ordinaires de Classe A
Jean-Marie Greindl, demeurant à 138, avenue de la Celle St. Cloud, 92420, Vaucresson, France	18 Actions Ordinaires de Classe A
Pierre Malmartel, demeurant à 2, Pace Wagram, F-75017 Paris, France ...	18 Actions Ordinaires de Classe A
Ken Partington, demeurant à Higher Stone Head Farm, Cowling Keighley, West Yorkshire BD22 0LZ, Royaume-Uni	18 Actions Ordinaires de Classe A
Jan Willemse, demeurant à Saffraanbergen 3a, B-2580 Putte, Belgique ...	18 Actions Ordinaires de Classe A
Arnold Peterse, demeurant à Ul. Braci Gierymskich 86, Wroclaw, Pologne	18 Actions Ordinaires de Classe A
Jaap Vos, demeurant à Lange Uitweg 75, 3999 WK, Tull en 'T Waal, Pays-Bas	18 Actions Ordinaires de Classe A
	<hr/>
	216 Actions Ordinaires de Classe A

au prix total de vingt-trois mille cinq cent et un euros (EUR 23.501,-) consistant en deux cent soixante-dix euros (EUR 270,-) alloué au capital social et en vingt-trois mille deux cent trente et un euros (EUR 23.231,-) alloués à la prime d'émission;

Actions Ordinaires de Classe B Nouvellement Emises

Pierre-Marie de Leener, susmentionné	1.885 Actions Ordinaires de Classe B
Jean-Louis Baudhuin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Richard Burgin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Phil Evans, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Jean-Marie Greindl, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Pierre Malmartel, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Ken Partington, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Jan Willemse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Arnold Peterse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
Jaap Vos, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe B
	<hr/>
	8.671 Actions Ordinaires de Classe B

au prix total de vingt et un mille sept cent soixante-quatre euros (EUR 21.764,-) consistant en dix mille huit cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 10.838,75) alloués au capital social et en dix mille neuf cent vingt-cinq euros et vingt-cinq cents (EUR 10.925,25) alloués à la prime d'émission,

Actions Ordinaires de Classe C Nouvellement Emises

Pierre-Marie de Leener, susmentionné	1.885 Actions Ordinaires de Classe C
Jean-Louis Baudhuin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Richard Burgin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C

Phil Evans, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Jean-Marie Greindl, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Pierre Malmartel, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Ken Partington, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Jan Willemse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Arnold Peterse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
Jaap Vos, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe C
	8.671 Actions Ordinaires de Classe C

au prix total de dix-sept mille trois cent quarante-deux euros (EUR 17.342,-) consistant en dix mille huit cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 10.838,75) alloués au capital social et en six mille cinq cent trois euros and vingt-cinq cents (EUR 6.503,25) alloués à la prime d'émission;

Actions Ordinaires de Classe D Nouvellement Emises

Pierre-Marie de Leener, susmentionné	1.885 Actions Ordinaires de Classe D
Jean-Louis Baudhuin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Richard Burgin, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Phil Evans, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Jean-Marie Greindl, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Pierre Malmartel, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Ken Partington, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Jan Willemse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Arnold Peterse, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
Jaap Vos, susmentionné	754 Actions Ordinaires de Classe D
	8.671 Actions Ordinaires de Classe D

au prix total de dix mille huit cent trente-neuf euros (EUR 10.839,-) consistant en dix mille huit cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 10.838,75) alloués au capital social et en vingt-cinq cents (EUR 0,25) alloués à la prime d'émission;

tel que le montant total de soixante-treize mille quatre cent quarante quatre euros (EUR 73.446,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6.1 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié et est lu tel qu'il suit:

'Art. 6. 1. Capital Souscrit

La Société a un capital souscrit de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 97.990,-) représenté par cinquante-deux mille trois cent soixante (52.360) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, par huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, par huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe C d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, par huit mille six cent soixante et onze (8.671) Actions Ordinaires de Classe D d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, et par dix-neuf (19) Actions de Gérance d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune.'

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Bellardi Ricci, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2003, vol. 886, fol. 82, case 5. – Reçu 734,46 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2003.

(014471.3/219/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SigmaKalon LUXCO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités am Syrdall.
R. C. Luxembourg B 90.056.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 mars 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2003.

F. Kessler.

(014472.3/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.928.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the fourth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DRAKE HOLDINGS LTD, with registered office at c/o Harry Sands, Fifty Shirley Street, P.O. Box N-624, Nassau, Bahamas,

here represented by FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by

- Mr Paul Van Baarle, private employee, with professional address at Luxembourg,
 - Mr Marco Dijkerman, private employee, with professional address at Luxembourg,
- acting in their capacities as proxy holder A and director,
by virtue of a proxy given on February 2, 2003.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituted by a deed of the undersigned notary on December 17, 2002, not yet published;
- that the capital of the corporation DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l. is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, fully paid;
- that DRAKE HOLDINGS LTD has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that DRAKE HOLDINGS LTD, being sole owner of the shares and liquidator of DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

- that FIDES (LUXEMBOURG) S.A. is authorised in the name on behalf of the shareholder DRAKE HOLDINGS LTD to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful with respect to the liquidation.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DRAKE HOLDINGS LTD, ayant son siège social à c/o Harry Sands, Fifty Shirley Street, P.O. Box N-624, Nassau, Bahamas,

ici représentée par FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par:

- Monsieur Paul Van Baarle, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités de fondé de pouvoirs A et d'administrateur, en vertu d'une procuration datée du 7 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 17 décembre 2002, non encore publié;

- que le capital social de la société DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l. s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (25,- EUR) chacune entièrement libérées;

- que DRAKE HOLDINGS LTD, étant devenue seul propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que DRAKE HOLDINGS LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société DRAKE MANAGEMENT, S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;

- que FIDES (LUXEMBOURG) S.A. est autorisé au nom de l'actionnaire DRAKE HOLDINGS LTD à classer toute déclaration d'impôts, notification au registre de commerce, et tout autre document utile ou nécessaire à ladite dissolution.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Baarle, M. Dijkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 138S, fol. 33, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

G. Lecuit.

(014477.3/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

VILUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.541.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(014448.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

VILUX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 57.541.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2003, réf. LSO-AD01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2003.

Signature.

(014447.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

HELIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.522.

In the year two thousand and three on the sixth of March.
Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HELIT INVESTMENTS S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux on March 3, 2003, not yet published in *Mémorial C*.

The meeting was presided by Me Fabio Trevisan, avocat, Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Candice Wiser, avocat, Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Christine Beernaerts, économiste, Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of three thousand one hundred (3,100) shares, three thousand one hundred (3,100) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital by an amount of ten million three hundred and forty two thousand eight hundred Euro (10,342,800.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to ten million three hundred and seventy three thousand eight hundred Euro (10,373,800.-EUR) by the issue of one million thirty four thousand two hundred and eighty (1,034,280) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

2) Subscription and paying up of the six hundred twenty thousand five hundred and sixty eight (620,568) new shares by FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. by a contribution in kind of one million eight hundred and thirty six thousand (1,836,000) shares representing 12% of the share capital of the company ATTICA PUBLICATIONS S.A.;

3) Subscription and paying up of the four hundred thirteen thousand seven hundred and twelve (413,712) new shares by CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. by a contribution in kind of one million two hundred and twenty four thousand (1,224,000) shares representing 8% of the share capital of the company ATTICA PUBLICATIONS S.A.;

4) Amendment of paragraph 1 of Article 5 of the articles of association so as to reflect the proposed capital increase.

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the company by an amount of ten million three hundred and forty two thousand eight hundred Euro (10,342,800.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to ten million three hundred and seventy three thousand eight hundred Euro (10,373,800.- EUR) by the creation and issue of one million thirty four thousand two hundred and eighty (1,034,280) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

Subscription

Thereupon FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., a company having its registered office at rue Eugène Ruppert, 5, L-2453 Luxembourg, here represented by Mr Fabio Trevisan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 6, 2003 has declared to subscribe six hundred twenty thousand five hundred and sixty eight (620,568) new shares and to pay them at a total price of six million two hundred five thousand six hundred and eighty Euro (6,205,680.- EUR) by a contribution in kind of 1,836,000 shares, free of any liens, charges and encumbrances, representing 12% of the share capital of the company ATTICA PUBLICATIONS S.A., a company having its registered office at 40, Kifissias avenue, Maroussi, Athens, Greece.

Thereupon CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., a company having its registered office at rue Eugène Ruppert, 5, L-2453 Luxembourg, here represented by Mr Fabio Trevisan, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 6, 2003 has declared to subscribe four hundred thirteen thousand seven hundred and twelve (413,712) new shares and to pay them at a total price of four million one hundred and thirty seven thousand one hundred and twenty Euro (4,137,120.- EUR) by a contribution in kind of 1,224,000 shares, free of any liens, charges and encumbrances, representing 8% of the share capital of the company ATTICA PUBLICATIONS S.A., a company having its registered office at 40, Kifissias avenue, Maroussi, Athens, Greece.

Evidence of the value of the contributed shares has been given to the undersigned notary, by two reports established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th 1915 as amended on commercial companies by Mr Lex Benoy, réviseur d'entreprises, residing professionally 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, dated March 6, 2003, which reports signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said reports is the following:

Conclusions

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'objections à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins aux augmentations projetées, à savoir 6.205.680 EUR dans HELIT INVESTMENTS S.A., 6.205.680 EUR dans ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS et 9.760.425 EUR dans STOCKNET INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.'

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'objections à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins aux augmentations projetées, à savoir 4.137.120 EUR dans HELIT INVESTMENTS S.A., 4.137.120 EUR dans ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A. et 11.313.275 EUR dans GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.'

The contributors declared that such assets constitute, together with the other assets and liabilities which are contributed to three Luxembourg corporations incorporated under the respective name of STOCKNET INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A. and GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., by three deeds of increase of capital of even date passed before the undersigned notary, all the assets of FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., respectively CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A.

The assets so contributed to the Company, have been valued by the meeting at ten million three hundred and forty two thousand eight hundred Euro (10,342,800.- EUR).

Evidence of the transfer of such assets was given to the undersigned notary by a document evidencing the registration of the transfer of ATTICA PUBLICATIONS S.A. shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now read as follows:

Art. 5. The corporate capital is set at ten million three hundred and seventy three thousand eight hundred Euro (10,373,800.- EUR) divided in one million thirty seven thousand three hundred and eighty (1,037,380) shares having a nominal value of ten Euro (10.- EUR) each.

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 4,600.-.

The contribution in kind being made within the framework of the contribution by each of the subscribers (being companies incorporated in the European Union) of all their assets and liabilities, the corporation refers to Article 4.1. of the law of December 9, 1971 which provides for capital tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English text and the French translation, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme of HELIT INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 3 Mars 2003, pas encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de M^e Fabio Trevisan, avocat à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Candice Wisser, avocat à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Christine Beernaerts, économiste à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que des trois mille cent (3.100) actions, trois mille cent (3.100) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social d'un montant de dix millions trois cent quarante deux mille huit cents Euros (10.342.800,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à dix millions trois cent soixante treize mille huit cents Euros (10.373.800,- EUR) par l'émission un million trente quatre mille deux cent quatre vingt (1.034.280) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

2) Souscription et libération de six cent vingt mille cinq cent soixante huit (620.568) nouvelles actions par FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. par un apport en nature de 1.836.000 actions représentant 12% du capital social de la société ATTICA PUBLICATIONS S.A.;

3) Souscription et libération de quatre cent treize mille sept cent douze (413.712) nouvelles actions par CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. par un apport en nature de 1.224.000 actions représentant 8% du capital social de la société ATTICA PUBLICATIONS S.A.;

3) Modification du paragraphe 1 de l'Article 5 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de dix millions trois cent quarante deux mille huit cents Euros (10.342.800,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à dix millions trois cent soixante-treize mille huit cents Euros (10.373.800,- EUR) par la création et l'émission de un million trente-quatre mille deux cent quatre vingt (1.034.280) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Souscription

FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., une société ayant son siège social rue Eugène Ruppert, 5, L-2453 Luxembourg, représentée ici par M. Fabio Trevisan, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2003, a déclaré souscrire de six cent vingt mille cinq cent soixante-huit (620.568) actions et les payer au prix total de six millions deux cent cinq mille six cent quatre vingt Euros (6.205.680,- EUR) par l'apport en nature de 1.836.000 actions, libres de toutes sûretés, charges et autres garanties, représentant 12% du capital social de la société ATTICA PUBLICATIONS S.A., une société ayant son siège social à 40, Kifissias avenue, Maroussi, Athènes, Grèce.

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., une société ayant son siège social rue Eugène Ruppert, 5, L-2453 Luxembourg, représentée ici par M. Fabio Trevisan, Avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 6 mars 2003, a déclaré souscrire quatre cent treize mille sept cent douze (413.712) actions et les payer au prix total de quatre millions cent trente-sept mille cent vingt Euro (4.137.120,- EUR) par l'apport en nature de 1.224.000 actions, libres de toutes sûretés, charges et autres garanties, représentant 8% du capital social de la société ATTICA PUBLICATIONS S.A., une société ayant son siège social à 40, Kifissias avenue, Maroussi, Athènes, Grèce.

Preuve de la valeur des actions apportées a été donnée au notaire soussigné, par deux rapports établis conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée, par M. Lex Benoy, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, daté du 6 mars 2003, lesquels rapports signés ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

Conclusion

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'objections à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins aux augmentations projetées, à savoir 6.205.680 EUR dans HELIT INVESTMENTS S.A., 6.205.680 EUR dans ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS et 9.760.425 EUR dans STOCKNET INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l.'

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'objections à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins aux augmentations projetées, à savoir 4.137.120 EUR dans HELIT INVESTMENTS S.A., 4.137.120 EUR dans ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A. et 11.313.275 EUR dans GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l.'

Les apporteurs déclarent que de tels actifs constituent, avec l'ensemble des autres actifs et passifs qui sont apportés à trois sociétés luxembourgeoises respectivement nommées STOCKNET INVESTMENTS HOLDING, S.à r.l., ATIMOD PUBLISHING INVESTMENTS S.A. et GLOBAL PUBLISHING SYSTEMS HOLDING, S.à r.l., par trois actes d'augmentation de capital à la même date devant le notaire soussigné, tous les actifs de FAUBOROUGH PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A. respectivement CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A.

Les actifs apportés à la Société ont été évalués par l'assemblée à un montant de dix millions trois cent quarante-deux mille huit cents Euros (10.342.800,-).

Preuve du transfert de ces actifs a été donnée au notaire soussigné par un document prouvant l'inscription du transfert des actions ATTICA PUBLICATIONS S.A.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

Art. 5. Le capital social est fixé à dix millions trois cent soixante-treize mille huit cents Euros (10.373.800,- EUR) divisé en un million trente-sept mille trois cent quatre-vingt (1.037.380) Actions, ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR).

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à EUR 4.600,-.

L'apport en nature étant intégré dans l'ensemble de l'apport des souscripteurs de l'universalité de leur actif et passif (sociétés constituées dans l'Union Européenne), la société se réfère à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Trevisan, C. Wiser, C. Beernaerts, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2003, vol. 138S, fol. 43, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

J. Delvaux.

(014481.3/208/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

HELIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.522.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 mars 2003, actée sous le numéro 138 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(014482.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SEDAC-THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 89.517.

L'an deux mille trois, le dix-huit février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEDAC-THERAPEUTICS EUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1695 du 27 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Manega, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de un million quatre-vingt-sept mille Euros (1.087.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à un million cent dix-huit mille Euros (1.118.000,- EUR) par l'émission de 108.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription à cette augmentation de capital et paiement en espèces comme suit:

- à concurrence de 35.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune par Madame Bénédicte Hugues Pailloncy, demeurant 11Bis, boulevard Delessert, 75016 Paris,
- à concurrence de 6.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune par la société EOP INTERNATIONAL LIMITED, domiciliée PO Box 569, Suite 2A Eurolife Building, 1 Corral Road, Gibraltar,
- à concurrence de 22.100 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par Monsieur Bernard Soguel, demeurant 10 Lindenweg, 4052 Bâle, Suisse,
- à concurrence de 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par la société FRANSAD ADVISORY SERVICES INC, domiciliée P.O. Box 964 Road Town, Tortola, BVI,
- à concurrence de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par Monsieur Paul Pythoud, demeurant 22 Ch. Bruyère, 1197 Praugins, Suisse
- à concurrence de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par Monsieur Alain Etienne, demeurant 1, rue Caroline, 1003 Lausanne, Suisse.

3. Modification subséquente de l'article trois des statuts.
4. Nomination d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de un million quatre-vingt-sept mille Euros (1.087.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à un million cent dix-huit mille Euros (1.118.000,- EUR) par l'émission de 108.700 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, sont alors intervenus aux présentes:

1. Madame Bénédicte Hugues Pailloncy, administrateur de société, demeurant 11Bis, boulevard Delessert, 75016 Paris,

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 17 février 2003,
laquelle déclare souscrire 35.100 actions nouvelles.

2. La société EOP INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à PO Box 569, Suite 2A Eurolife Building, 1 Corral Road, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2003,
laquelle société déclare souscrire 6.500 actions nouvelles.

3. Monsieur Bernard Soguel, administrateur de société, demeurant 10 Lindenweg, 4052 Bâle, Suisse,

ici représenté par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2003,
lequel déclare souscrire 22.100 actions nouvelles.

4. La société FRANSAD ADVISORY SERVICES INC, ayant son siège social à P.O. Box 964, Road Town, Tortola, BVI,

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2003,
laquelle société déclare souscrire 40.000 actions nouvelles.

5. Monsieur Paul Pythoud, demeurant 22 Ch. Bruyère, 1197 Praugins, Suisse,

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2003,
laquelle société déclare souscrire 2.500 actions nouvelles.

6. Monsieur Alain Etienne, demeurant 1, rue Caroline, 1003 Lausanne, Suisse,

ici représentée par Monsieur Karl Guenard, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2003,
laquelle société déclare souscrire 2.500 actions nouvelles.

Les cent huit mille sept cents (108.700) actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant total de un million quatre-vingt-sept mille Euros (1.087.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cent dix-huit mille Euros (1.118.000,- EUR) représenté par cent onze mille huit cents (111.800) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à 4 et donc décide de nommer un nouvel administrateur:
- Monsieur Max Dehry, neurochirurgien, né à Agadir (Maroc), le 27 février 1959, demeurant à F-75007 Paris (France),
16, rue de Saint Simon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ treize mille cinq cents Euros (13.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Guenard, E. Manega, R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, vol. 138S, fol. 23, case 2. – Reçu 10.870 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

G. Lecuit.

(014493.4/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

SEDAC-THERAPEUTICS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

G. Lecuit.

(014494.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.134.

In the year two thousand three, on the seventeenth of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DARBY LATIN AMERICAN MEZZANINE HOLDINGS Ltd., with registered office c/o HEMISPHERE FUND MANAGERS LTD., Genesis Building, Second Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, CR - 92838, here represented by Mr Hugo Neuman, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 6, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of DARBY MEZZANINE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on January 21, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 340 of May 12, 2000, the articles of which have been amended by deed of the undersigned notary on September 19, 2002, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred and seventy thousand Euro (270,000.- EUR) to bring it from its present amount of three hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (387,500.- EUR) to six hundred fifty-seven thousand and five hundred Euro (657,500.- EUR) by the issuing of ten thousand and eight hundred (10,800) new shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder, prenamed, represented as there above mentioned,

declares to subscribe for the ten thousand eight hundred (10,800) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of a certain, liquid and immediately payable claim held by the sole shareholder against DARBY MEZZANINE, S.à r.l., of an amount of two hundred and seventy thousand Euro (270,000.- EUR).

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of DARBY MEZZANINE, S.à r.l. to which an balance sheet as per December 31, 2002, is attached.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

'**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred fifty-seven thousand five hundred Euro (657,500.- EUR) represented by twenty-six thousand three hundred (26.300) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.'

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand four hundred Euro (4,400.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DARBY LATIN AMERICAN MEZZANINE HOLDINGS Ltd., ayant son siège social à c/o HEMISPHERE FUND MANAGERS LTD., Genesis Building, Second Floor, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, CR - 92838, ici représentée par Monsieur Hugo Neuman, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 6 février 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société DARBY MEZZANINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 340, du 12 mai 2000, les statuts de la société ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 19 septembre 2002, en cours de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-dix mille Euros (270.000.- EUR) pour porter son montant actuel de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (387.500.- EUR) à six cent cinquante sept mille cinq cents Euros (657.500.- EUR), par l'émission de dix mille huit cents (10.800) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes, l'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant,

Lequel déclare souscrire les dix mille huit cents (10.800) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par lui-même contre la société DARBY MEZZANINE, S.à r.l. d'un montant de deux cent soixante-dix mille Euros (270.000.- EUR).

L'existence et la valeur de la dite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de DARBY MEZZANINE, S.à r.l., auquel un bilan en date du 31 décembre 2002, est annexé.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

'**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent cinquante sept mille cinq cents Euros (657.500.- EUR) représenté par vingt six mille trois cents (26.300) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- EUR) chacune.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quatre mille quatre cents Euros (4.400.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Meuman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, vol. 138S, fol. 23, case 1. – Reçu 2.700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mars 2003.

G. Lecuit.

(014496.4/220/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

DARBY MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2003.

G. Lecuit.

(014497.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BERTONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.604.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SÉLINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de BERTONA, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée.

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cents US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SÉLINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 157 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte notarié numéro 4145 reçu en date du 26 juin 2002, enregistrée en date du 1^{er} juillet 2002 à The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 419310, Document 363031.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 158 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC FORUM S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 10.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique:

La société anonyme luxembourgeoise J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au RCS de Luxembourg, Section B numéro 89.456.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 60, case 1. – Reçu 211,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

J. Elvinger.

(014563.3/211/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

RIPA ELECTRIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 89, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 38.229.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014253.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BALANCE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer.

R. C. Luxembourg B 24.235.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014254.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

WALDECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 79.691.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 3 février 2003*

Madame Scheifer-Gillen Romaine, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Heitz Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

WALDECK S.A.

V. Arno' / J.-M. Heitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014573.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

BILLIACUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014255.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

ALFRED WEILER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle et Commerciale Langwies.
R. C. Luxembourg B 86.775.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014256.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

T-REGIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 67, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 29.612.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 avril 2003.

Signature.

(014257.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2003

L'assemblée générale de la Société décide de révoquer Monsieur Uriel Savir et Monsieur Bruce Grant comme administrateurs de la Société, nomme avec effet au 18 février 2003 Mademoiselle Cristina Stenbeck, administrateur de sociétés, demeurant Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède, Monsieur Anders Fällman, administrateur de sociétés, demeurant Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède, Monsieur Lance Primis, administrateur de sociétés, demeurant 4, Silverbeech Court, Holmdel, New Jersey 07733, USA, et Monsieur Patrick Byng, administrateur de sociétés, demeurant 67A, Portbello Road, London W11 2QB comme administrateurs de la Société et confirme le mandat des administrateurs Messieurs Vigo Carlund, Hans Holger Albrecht et HC Ejemyr comme administrateurs de la société pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année 2002.

Pour METRO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 février 2003

Le conseil d'administration de la Société décide de nommer Monsieur Vigo Carlund, administrateur de sociétés, demeurant Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède, comme président du conseil d'administration de la société et Mademoiselle Cristina Stenbeck, administrateur de sociétés, demeurant Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède, comme vice-présidente du conseil d'administration de la Société avec effet au 18 février 2003.

Pour METRO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2003, réf. LSO-AC05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014603.3/267/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.235.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014271.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

COMMERCIAL AND RESIDENTIAL BUILDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.235.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2003, réf. LSO-AC03959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(014274.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.014.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014552.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.014.

—
Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014553.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.014.

—
Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

Signature

(014554.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

LVM COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 92.613.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of February.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HILADOS ESCOCESSES SA de CV, having its registered office at N° 927-Calle 7, Avenidas 9 Y 11, San José, Costa Rica,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, itself represented by Mr Ronald Chamielec, comptable, residing in F-Lexy and Mr Delio Cipolletta, lawyer, residing in F-Bousse, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B,

by virtue of a proxy established on January 17, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.**Art. 4.** The Company will have the name LVM COMPANY, S.à r.l.**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by HILADOS ESCOCESSES SA de CV, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

HILADOS ESCOCESSES SA de CV, ayant son siège social à N° 927 - Calle 7, Avenidas 9 Y 11, San José, Costa Rica, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à F-Lexy, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à F-Bousse, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 janvier 2003,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LVM COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par HILADOS ESCOCESES SA de CV, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'Associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2003, vol. 138S, fol. 33, case 3. – Reçu 125 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

G. Lecuit.

(014592.3/220/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

TRESFIN HOLDING S.A., Société Anonyme, (anc. TRESFIN S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 43.096.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2003, réf. LSO-AD00505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

TRESFIN HOLDING S.A.

J.-M. Heitz / G. Diederich

Administrateurs

(014606.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.813.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 mars 2003 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires

A l'unanimité l'assemblée décide d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2000 et pour la période du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 et d'affecter la perte dégagée sur les exercices suivants.

A l'unanimité l'assemblée décide d'approuver les comptes annuels clos au 31 décembre 2001 et pour la période du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 et d'affecter la perte dégagée sur les exercices suivants.

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en relation avec leurs mandats pour les comptes annuels 2000 et 2001.

Les administrateurs en place sont renommés jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002.

Ces administrateurs sont:

- Monsieur Patrick Sganzerla, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Guy Frisch, demeurant à Luxembourg.
- La société DALEY STRATEGIES S.A. ayant son siège social à Bélize.

Le commissaire aux comptes en place est renommé jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002.

Le commissaire aux compte est:

- La société SURREY FINANCIAL S.A. ayant son siège social à Bélize.

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, les actionnaires décident la continuation de l'exploitation de la société.

Pour publication

Pour extrait conforme et sincère

Pour OBERLAND S.A.

P. Sganzerla

Expert-comptable

Administrateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014513.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.813.

Acte constitutif publié à la page 26835 du Mémorial C n° 560 du 21 juillet 1999.

Le bilan clos au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

(014506.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

OBERLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.813.

Acte constitutif publié à la page 26835 du Mémorial C n° 560 du 21 juillet 1999.

Le bilan clos au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Signature.

(014509.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2003.
